© Joueurs Info Service - 13 septembre 2026

Forums pour les joueurs

Lever d'interdiction volontaire avant 3 ans

Par Profil supprimé Posté le 19/10/2022 à 12h10

Bonjour. es ce que quelqu'un ici c'est déjà arrêté Volontairement et à décidé de lever cette interdiction avant les 3 ans ? Si oui quel à été votre démarche ? merci

6 réponses

---

dav19 - 19/10/2022 à 12h33

Bonjour,

Il n'est pas possible de lever cette interdiction avant les 3 ans prévus.

Profil supprimé - 19/10/2022 à 12h50

Merci Dav19 pour votre réponse. Il n'y a donc aucun recours même lorsque cette demande est volontaire ?

dav19 - 19/10/2022 à 12h55

et non !

L’interdiction de jeux dure 3 ans. A la fin de cette période, vous pouvez demander sa levée. Pour ce faire, vous n’avez pas besoin de vous rendre physiquement au bureau de contrôle chargé des jeux d’argent. Il suffit juste de leur adresser un courrier pour faire la demande. Ce courrier doit comporter vos coordonnées et un créneau horaire préférentiel permettant aux services de l’ANJ de vous joindre. Vous devez aussi y ajouter une copie d’une pièce d’identité de votre choix : carte d’identité, permis de conduire ou passeport.

Mystikmadara - 22/10/2022 à 09h16

Totoche je te conseille de ne pas lever l'interdiction si tu la fais c pour une raison qui te concerne c à dire des grosse dépense même si tu pense maintenant avoir passer se cape le faite de vouloir la lever c une pulsions de joueur qui revient alors un conseil et tu fais se que tu en veux reste comme tu est

Profil supprimé - 24/10/2022 à 10h33

Merci Mystikmadara. de toute façon il semblerait que je n'ai aucun moyen de lever l'interdiction que je me suis fixée..

Mystikmadara - 24/10/2022 à 16h56

C'est très bien ceci est un signe du destin reste comme tu est et ton compte en banque sera ravi